



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK**

**PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, tenue le mardi 2 avril 2024 au 228 Principale à Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Sont présents :

- Jeannot Pelletier
- Jessika Boisvert
- Jean-Daniel Lavertu
- Nancy Grimard
- André Bougie
- Jean-Baptiste Rondeau

Tous formant quorum sous la présidente d'assemblée, Claire Rioux, Maire.

Est également présent Johny Desrochers Leblanc, Directeur général et greffier-trésorier agissant comme secrétaire d'assemblée.

**1. Ouverture**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée par la présidente d'assemblée.

**2.  
Résolution  
numéro  
24-04-2760**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 avril 2024**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 avril 2024
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024
4. Adoption des engagements de crédit et dépôt de la liste des comptes relatifs à la délégation de pouvoir de la Direction générale pour la période du 6 mars au 2 avril 2024
5. Correspondance
6. Administration et législation
  - 6.1. Vente de biens municipaux – Glissade et module de jeux non-conformes
  - 6.2. Autorisation de paiement du certificat 6 à SG Construction
  - 6.3. Autorisation de paiement de l'Ordre de changement 3 – Projet de bureau municipal
  - 6.4. Autorisation de paiement des factures liées au déneigement des stationnements municipaux et de la prise d'eau sèche
  - 6.5. Autorisation de dépenses pour l'achat de divers articles pour le nouveau bureau municipal
  - 6.6. Autorisation de contracter de gré à gré avec Groupe SOMR pour l'achat de rayons de bibliothèque
  - 6.7. Renouvellement des ententes avec Laurentide Re-Sources Inc concernant la collecte et le traitement des piles et le traitement des huiles
  - 6.8. Renouvellement de l'entente avec Éco-Peinture Inc concernant la collecte et le traitement des peintures
  - 6.9. Renouvellement de l'entente avec Recy-Fluo Inc concernant la collecte et le traitement des ampoules fluocompactes et des tubes fluorescents
  - 6.10. Autorisation d'achat de deux sèche-mains pour la salle municipale (à discuter)
  - 6.11. Autorisation de contracter de gré à gré avec Lambert Électrique 2012 Inc pour l'installation des sèche-mains
  - 6.12. Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique
7. Suivi de dossiers

8. Voirie
9. Hygiène du milieu
10. Aménagement et urbanisme
  - 10.1. Règlement numéro 446 modifiant le Règlement de zonage numéro 405 afin d'autoriser les établissements de résidence principale sur tout le territoire ainsi que diverses dispositions: Adoption du règlement
  - 10.2. Règlement numéro 451 modifiant le Règlement de zonage numéro 405 afin d'encadrer la présence de véhicules de camping dans certains stationnements municipaux et dans les zones 7-H et 9-C : Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement et présentation
  - 10.3. Premier projet de règlement numéro 451 modifiant le Règlement de zonage numéro 405 afin d'encadrer la présence de véhicules de camping dans certains stationnements municipaux et dans les zones 7-H et 9-C : adoption du projet de règlement et des coordonnées de l'assemblée de consultation
11. Loisirs et culture
  - 11.1. Reconnaissance - Mois de l'autisme – Avril 2024
  - 11.2. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie – 17 mai 2024
  - 11.3. Entente intermunicipale pour l'embauche d'une ressource humaine en loisirs et vie communautaire
12. Varia et affaires nouvelles
  - 12.1. Proclamation de la semaine du bénévolat 2024
13. Questions du public
14. Levée de l'assemblée ou ajournement

**Sur proposition de** Jean-Daniel Lavertu il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 avril 2024, tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification;

#### **ADOPTÉE**

**3.  
Résolution  
numéro  
24-04-2761**

#### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024 et qu'il y a renonciation de lecture;

**Sur proposition de** Nancy Grimard il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024.

#### **ADOPTÉE**

**4.  
Résolution  
numéro  
24-04-2762**

#### **Adoption des engagements de crédit et dépôt de la liste des comptes relatifs à la délégation de pouvoir de la Direction générale pour la période du 6 mars au 2 avril 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la Direction générale et greffier-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 5 mars 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits autorisés par le Conseil;

**Sur proposition de** André Bougie, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer et les engagements de crédit du 6 mars au 2 avril 2024 au **montant de 353 146.54 \$** et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit, disponibilité des crédits ayant été validé par la Direction générale.

## **ADOPTÉE**

### **5. Correspondance**

La correspondance a été remise aux élus.

### **6 Administration et législation**

#### **6.1. Vente de biens municipaux – Glissade et module de jeux non-conformes** **Résolution** **numéro** **24-04-2763**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a accepté d'aliéner deux biens, soit une glissade et un module de jeux jugés non-conformes (Résolution 24-03-2743);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à la vente par appel d'offre public, publiée le 6 mars 2024 et dont les offres devaient être soumises avant le 28 mars 2024;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule offre conforme a été reçue de la part de M. Daniel Bernier, pour la valeur du temps de travail pour retirer les équipements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Daniel Lavertu et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'accepter** l'offre de M. Daniel Bernier;

**D'autoriser** la Direction générale à procéder à toute formalité pour conclure la vente.

## **ADOPTÉE**

#### **6.2. Autorisation de paiement du certificat 6 à SG Construction** **Résolution** **numéro** **24-04-2764**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement émise par Lemay Côté architectes concernant les travaux effectués par SG Construction au courant de la période du 1 au 29 février 2024 au montant de 252 003.93 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Baptiste Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'autoriser** le paiement de 252 003.93 \$ à SG Construction pour le paiement du certificat numéro 6.

## **ADOPTÉE**

#### **6.3. Autorisation de paiement de l'Ordre de changement 3 – Projet de bureau municipal** **Résolution** **numéro** **24-04-2765**

**CONSIDÉRANT** les ajustements de chantier survenus qui différaient du devis d'appel d'offre;

**CONSIDÉRANT QUE** SG Construction demande 4 798.62 \$ pour avoir procédé à ces ajustements;

**CONSIDÉRANT QUE** Lemay Côté Architectes recommande cette dépense pour les ajustements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Nancy Grimard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'accepter** de payer l'Ordre de changement 3 au montant de 4 798.62 \$;

**D'autoriser** la Direction générale à compléter les formalités liées à cet Ordre de changement.

## **ADOPTÉE**

**6.4.  
Résolution  
numéro  
24-04-2766**

### **Autorisation de paiement des factures liées au déneigement des stationnements municipaux et de la prise d'eau sèche**

**CONSIDÉRANT** la facture reçue de la part de Forfait Denis Demers au montant de 4 254.08 \$ pour le déneigement des stationnements municipaux, des trottoirs et des abords de trottoirs;

**CONSIDÉRANT** la facture reçue de la part de Forfait Denis Demers au montant de 1 149.75 \$ pour le déneigement de l'accès la prise d'eau sèche;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'accepter de payer les factures dont le total s'élève à 5 403.83 \$;**

## **ADOPTÉE**

**6.5.  
Résolution  
numéro  
24-04-2767**

### **Autorisation de dépenses pour l'achat de divers articles pour le nouveau bureau municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** certains achats doivent être effectués pour équiper le nouveau bureau municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n'a pas obtenu les deux subventions demandées, dans le cadre du Programme Nouveaux horizons et Programme d'infrastructures municipales pour les aînés, afin de financer l'aménagement de la bibliothèque;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal désire acquérir les biens suivants :

- Deux causeuses
- Une table à café
- Un ensemble de table pour enfants
- Des chaises ergonomiques
- Des tables de formation sur roulettes
- Des chaises empilables
- Un micro-onde
- Un réfrigérateur de petit format
- Un petit ensemble de table à dîner
- Quatre étagères
- Une table à langer
- Tout autre accessoire ou mobilier pertinent

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Nancy Grimard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Direction générale soit autorisée à procéder à ces achats selon les listes de prix remises aux élus;

**QUE** ces dépenses soient imputées au prêt provenant du fonds de roulement prévu au budget 2024.

## **ADOPTÉE**

**6.6.  
Résolution  
numéro  
24-04-2768**

### **Autorisation de contracter de gré à gré avec Groupe SOMR pour l'achat de rayons de bibliothèque**

**CONSIDÉRANT** le désir du Conseil municipal d'acquérir un nouveau rayonnage de bibliothèque mieux adapté et plus durable;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n'a pas obtenu les deux subventions demandées, dans le cadre du Programme Nouveaux horizons et Programme d'infrastructures municipales pour les aînés, afin de financer l'aménagement de la bibliothèque;

**CONSIDÉRANT** l'offre de prix reçue de la part de l'entreprise SOMR Inc au montant de 28 318.34 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Nancy Grimard** et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'**octroyer le contrat de gré à gré à SOMR Inc pour l'achat et l'installation de rayons de bibliothèque en acier au montant de 28 318.34\$ ou d'un montant inférieur, selon les options retenues.

**QUE** ces dépenses soient imputées au prêt provenant du fonds de roulement prévu au budget 2024.

**QUE** la Direction générale soit autorisée à procéder à toutes les formalités pour procéder à l'achat de ses rayons de bibliothèque.

#### **ADOPTÉE**

**6.7.**  
**Résolution**  
**numéro**  
**24-04-2769**

#### **Renouvellement des ententes avec Laurentide Re-Sources Inc concernant la collecte et le traitement des piles et le traitement des huiles**

**CONSIDÉRANT QUE** les ententes avec Laurentide Re-Sources pour la collecte et le traitement des piles et des huiles sont échues;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt du Conseil municipal de renouveler ces ententes afin de continuer la récupération des piles et des huiles tout au long de l'année;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** signer l'entente avec Laurentide Re-Sources pour la collecte et le traitement des piles et des huiles;

**DE** respecter tous les articles prévus dans l'entente;

**D'**autoriser la Direction générale à signer ces ententes et à transmettre une copie de cette résolution à l'organisme.

#### **ADOPTÉE**

**6.8.**  
**Résolution**  
**numéro**  
**24-04-2770**

#### **Renouvellement de l'entente avec Éco-Peinture Inc concernant la collecte et le traitement des peintures**

**CONSIDÉRANT QUE** les ententes avec Éco-Peinture pour la collecte et le traitement des peintures;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt du Conseil municipal de renouveler ces ententes afin de continuer la récupération des peintures tout au long de l'année;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** signer l'entente avec Éco-Peinture pour la collecte et le traitement des peintures;

**DE** respecter tous les articles prévus dans l'entente;

**D'**autoriser la Direction générale à signer ces ententes et à transmettre une copie de cette résolution à l'organisme.

**ADOPTÉE**

**6.9.  
Résolution  
numéro  
24-04-2771**

**Renouvellement de l'entente avec Recyc-Fluo Inc concernant la collecte et le traitement des ampoules fluocompactes et des tubes fluorescents**

**CONSIDÉRANT QUE** les ententes avec Recyc-Fluo Inc pour la collecte et le traitement des ampoules fluocompactes et des tubes fluorescents;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt du Conseil municipal de renouveler ses ententes afin de continuer la récupération des ampoules fluocompactes et des tubes fluorescents tout au long de l'année;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** signer l'entente avec Recyc-Fluo Inc pour la collecte et le traitement des ampoules fluocompactes et des tubes fluorescents;

**DE** respecter tous les articles prévus dans l'entente;

**D'**autoriser la Direction générale à signer ces ententes et à transmettre une copie de cette résolution à l'organisme.

**ADOPTÉE**

**6.10.  
Résolution  
numéro  
24-04-2772**

**Autorisation d'achat de deux sèche-mains pour la salle municipale**

**Il est proposé par Jeannot Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** soit acheté deux sèche-mains électriques au montant de 331.90\$ plus taxes et frais de livraison auprès de Global Industrial pour qu'ils soient installés dans la salle municipale;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste Entretien et réparation – Centre communautaire, les crédits étant disponibles;

**ADOPTÉE**

**6.11.  
Résolution  
numéro  
24-04-2773**

**Autorisation de contracter de gré à gré avec Lambert Électrique 2012 Inc pour l'installation des sèche-mains**

**CONSIDÉRANT** l'offre de prix reçue de Lambert Électrique 2012 Inc au montant de 800.00\$ taxes incluses pour l'installation des sèche-mains électriques;

**Il est proposé par Jeannot Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

**D'**octroyer de gré à gré à Lambert Électrique 2012 Inc le contrat d'installation des sèche-mains électriques au montant de 800.00 \$ taxes incluses;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste Entretien et réparation – Centre communautaire, les crédits étant disponibles;

**ADOPTÉE**

**6.12.  
Résolution  
numéro  
24-04-2774**

**Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique**

**CONSIDÉRANT QUE** le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées

au pays dans la dernière année seulement;

**CONSIDÉRANT QUE**, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

**CONSIDÉRANT QUE**, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

**CONSIDÉRANT QUE**, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

**CONSIDÉRANT QUE**, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jeannot Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

**QUE** le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

**QUE** le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

**QUE** le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

**QUE** la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du

Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéraux et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

#### **ADOPTÉE**

<b>7</b>	<b>Suivi de dossiers</b>
<b>8</b>	<b>Voirie</b>
<b>9</b>	<b>Hygiène du milieu</b>
<b>10</b>	<b>Aménagement du territoire</b>

#### **10.1. Résolution numéro 24-04-2775**

**Règlement numéro 446 modifiant le Règlement de zonage numéro 405 afin d'autoriser les établissements de résidence principale sur tout le territoire ainsi que diverses dispositions: Adoption du règlement**

**Il est proposé par André Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

**Que** le Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick adopte le Règlement numéro 446 modifiant le Règlement de zonage numéro 405 afin d'autoriser les établissements de résidence principale sur tout le territoire ainsi que diverses dispositions.

#### **ADOPTÉE**

#### **10.2. Avis de motion et dépôt**

**Règlement numéro 451 modifiant le Règlement de zonage numéro 405 afin d'encadrer la présence de véhicules de camping dans certains stationnements municipaux et dans les zones 7-H et 9-C : Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement et présentation**

Avis de motion avec demande de dispense de lecture est donné par Jean-Daniel Lavertu que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, sera présenté pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 405 afin d'encadrer la présence de véhicules de camping dans certains stationnements municipaux et dans les zones 7-H et 9-C.

#### **ADOPTÉE**

#### **10.3. Résolution numéro 24-03-2776**

**Premier projet de règlement numéro 451 modifiant le Règlement de zonage numéro 405 afin d'encadrer la présence de véhicules de camping dans certains stationnements municipaux et dans les zones 7-H et 9-C : adoption du projet de règlement et des coordonnées de l'assemblée de consultation**

**Il est proposé par Nancy Grimard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick adopte le premier projet de règlement numéro 451 modifiant Règlement de zonage numéro 405 afin d'encadrer la présence de véhicules de camping dans certains stationnements municipaux et dans les zones 7-H et 9-C;

**QU'**une commission soit formée pour tenir la consultation publique, composée des personnes suivantes :

- Le maire;
- Tout membre du Conseil municipal désigné par le maire;
- En cas de besoin, ce membre peut désigner une autre personne pour le représenter à la consultation publique;

**QUE** le Conseil municipal délègue au Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, le soin de fixer la date, l'heure et le lieu de la consultation publique.

## **ADOPTÉE**

**11**  
**11.1.**  
**Résolution**  
**numéro**  
**24-04-2777**

### **Loisirs et culture**

#### **Reconnaissance - Mois de l'autisme – Avril 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le 2 avril a été déclaré Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme par l'Assemblée générale des Nations Unies et que le mois d'avril est déclaré comme étant le mois de l'autisme au Québec depuis 1984;

**CONSIDÉRANT QU'**encore de nos jours, les personnes autistes et leur famille doivent concilier avec plusieurs préjugés et jugements qui nuisent à leur inclusion alors que plusieurs d'entre elles auraient tout à fait les capacités de prendre une part active à la société;

**CONSIDÉRANT QU'**informer et sensibiliser la communauté aux caractéristiques très variables de l'autisme ainsi qu'aux bons comportements à mettre en place pour accueillir, interagir et intervenir avec une personne ayant un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme, sont la clé pour une société plus ouverte à la différence et pleinement inclusive;

**CONSIDÉRANT QU'**un enfant sur 66 âgé entre 5 et 17 ans recevra un diagnostic d'autisme au Québec et que présentement, la prévalence de l'autisme est estimée à 1,5% dans la population québécoise;

**En conséquence**, il est proposé par Jessika Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** reconnaître à nouveau cette année le mois d'avril comme étant le mois de sensibilisation à l'autisme et d'inviter les citoyennes et les citoyens, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que les personnes autistes soient pleinement incluses et respectées dans leur milieu de vie.

## **ADOPTÉE**

**11.2.**  
**Résolution**  
**numéro**  
**24-04-2778**

#### **Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie – 17 mai 2024**

**CONSIDÉRANT QU'**en 1969, le gouvernement canadien a adopté un projet de loi omnibus décriminalisant les actes sexuels privés entre deux personnes de 21 ans ou plus, qui était une étape décisive relativement au traitement des gais, lesbiennes et des bisexuels canadiens en vertu de la loi;

**CONSIDÉRANT QU'**en 1977, le Québec est devenu la première province canadienne à modifier sa charte provinciale des droits de la personne afin d'inclure l'orientation sexuelle parmi les motifs de discrimination interdits;

**CONSIDÉRANT QUE** la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 mai est la Journée internationale contre

l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick soutient les droits de la personne et s'oppose à toute forme de discrimination;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

**En conséquence**, il est proposé par Nancy Grimard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil municipal de Sainte-Élizabeth-de-Warwick proclame, par la présente, le 17 mai 2024, comme étant la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée à cet effet.

#### **ADOPTÉ**

**11.3.  
Résolution  
numéro  
24-04-2779**

#### **Entente intermunicipale pour l'embauche d'une ressource humaine en loisirs et vie communautaire**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick et la Municipalité de Saint-Samuel désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants, du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative au partage d'une ressource humaine en loisirs et vie communautaire;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente de service est conclue pour le partage d'une ressource humaine en loisirs et vie communautaire avec la Municipalité de Saint-Samuel, et que cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;

**En conséquence**, il est proposé par Jean-Daniel Lavertu et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick autorise la Direction générale et le Maire à signer cette entente;

**Que** la Direction générale procède à toutes les formalités pour entériner cette entente.

#### **ADOPTÉE**

**12**

#### **Varia et affaires nouvelles**

**12.1.  
Résolution  
numéro  
24-04-2780**

#### **Proclamation de la semaine du bénévolat 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** l'action bénévole constitue une composante incontournable pour la vitalité de nos communautés;

**CONSIDÉRANT QUE** pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et pour tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

**CONSIDÉRANT QUE** le bénévolat est un libre don de soi, de son temps, de son énergie et de ses habiletés sans attente de rémunération;

**CONSIDÉRANT QUE** l'action bénévole permet à toute personne de s'engager pour améliorer le bien-être de nos milieux;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs citoyennes et plusieurs citoyens de notre municipalité bénéficient de l'action bénévole;

**CONSIDÉRANT QU'**il est de mise de souligner toute l'importance du bénévolat dans notre communauté

**En conséquence**, il est proposé par Jessika Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QU'**au nom du Conseil municipal et des citoyennes et citoyens de la municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, je, Claire Rioux, mairesse, proclame par la présente que la semaine du 14 au 20 avril sera dédiée « Semaine de l'action bénévole » dans notre municipalité en 2024;

**DE PLUS**, j'invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat dans notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

**13 Questions du public**

La période de questions a débuté à 19h58  
La période de questions s'est terminée à 19h59.

**14  
Résolution  
numéro  
24-03-2781**

**Levée de l'assemblée**

**L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Nancy Grimard et résolu de lever l'assemblée à 20h00.**

**ADOPTÉE**

La Mairesse est d'accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto. Par sa signature, la mairesse scelle et exécute toutes et chacune des résolutions et règlements inscrits dans le présent procès-verbal.

---

*Claire Rioux*  
Mairesse

---

*Johny Desrochers Leblanc*  
Directeur général et greffier-trésorier